

**Université du Québec à Montréal
Département de science politique**

Session Automne 2015

**POL 5445-20
Les relations internationales à travers le cinéma
Mardi 9h30 à 12h30**

Professeur : Alex Macleod

Bureau : A-3575

Tel : 514 987-3000, poste 4663

Heures de bureau : mercredi 10h00-12h00

Descriptif du cours

Cours qui explore la façon dont le cinéma représente les grands enjeux de la vie internationale contemporaine tels que : la guerre, l'impérialisme, la souveraineté, le racisme, la sécurité, le nationalisme, les identités nationales, et la révolution.

**Thème du cours pour la session d'automne 2015 :
Représentation et signification des frontières au cinéma**

La conception des relations internationales qui sous-tend ce cours ne se limite pas aux rapports entre les États, mais considère plutôt que celles-ci doivent inclure les relations entre sociétés et communautés, surtout à une époque qui se veut celle de la mondialisation. Le thème choisi pour le cours de cette année, celui des frontières, souligne la nécessité de dépasser la conception traditionnelle stato-centrée des relations internationales.

Sur le plan géopolitique, la frontière est une des manifestations physiques les plus importantes de la souveraineté des États. Elle marque d'abord les limites de l'exercice de la souveraineté d'un État. Assurer la capacité de défendre de la frontière contre des atteintes à la souveraineté, que ce soit par les empiètements d'autres États ou par l'entrée de biens ou de personnes non désirés, est devenue à la fois un des objectifs primordiaux de la politique intérieure de tous gouvernements, et aussi un but de plus en plus difficile à accomplir. À notre époque un des symboles les plus visibles des difficultés qu'éprouvent les États à défendre leurs frontières est la tendance de plus en plus répandue d'ériger des murs pour empêcher des intrus, que ce soit des groupes armés ou des migrants dits illégaux, notamment entre les États-Unis et le Mexique, Israël et les territoires palestiniens, l'Inde et le Pakistan, la Bulgarie et la Turquie, et, plus récemment, entre la Hongrie et la Serbie.

L'érection de ces murs souligne de façon crue et primitive une deuxième fonction que remplissent souvent les frontières entre États. Ces dernières indiquent aussi les limites de l'identité « nationale ». Dans le cas de la frontière entre les États-Unis et le Mexique, ou de celui de l'Union européenne, on peut parler même de la perception d'une limite entre deux mondes, celui du développement, d'un côté, et celui du sous-développement, de l'autre. Ce dernier exemple illustre un troisième aspect, fondamental, des frontières étatiques : le rôle qu'elles jouent dans l'imaginaire des peuples. On y trouve d'abord une certaine idée de l'État et de la société où on habite, et une notion d'une identité nationale à défendre, notion qui comprend notamment les perceptions du nous collectif habitant à l'intérieur de la frontière, et celles des autres qui vivent au-delà. Ensuite, cet imaginaire suppose aussi une conception de la sécurité de l'État et de la société, l'imaginaire *sécuritaire* et qui comprend les perceptions des menaces réelles ou appréhendées contre ceux-ci et les moyens adoptés – physiques et juridiques – pour se prémunir contre ces menaces.

Comme nous le verrons dans la première partie du cours, la définition de ces frontières et la mise en place de dispositifs pour les défendre sont loin d'être des tâches faciles. La deuxième partie du cours sera consacrée à une réflexion sur les frontières existant à l'intérieur de sociétés vivant à l'intérieur des limites d'un État donné et qui ont souvent des incidences sur les relations internationales. Ces frontières internes tracent des barrières entre inclus et exclus, freinant souvent les bons rapports entre les membres d'une même société – frontières religieuses, ethniques, culturelles, linguistiques, raciales, – et qui, dans des cas extrêmes peuvent déboucher sur des guerres civiles, conflits qui débordent très souvent les limites des frontières des États.

VEUILLEZ NOTER : Le cours présente plusieurs films en français ou sous-titrés en français, mais il en présentera aussi un bon nombre en anglais, ou sous-titrés dans cette langue. Le cours exige donc une très bonne compréhension de l'anglais parlé.

Organisation pédagogique du cours

Chaque séance du cours sera divisée en deux parties : i) présentation et visionnement du film de la semaine; ii) séminaire consacré à la discussion du film.

Matériel bibliographique

Le bon déroulement du cours nécessite un important effort de lecture. Les textes du cours seront tous disponibles sur le site Moodle du cours.

Mode d'évaluation

Fiches (les 8 meilleures sur le 10 fiches obligatoires) :	8 x 4 % = 32%
Animation de la discussion :	15%
Participation	18%
Examen de fin de session	35%

1. Les fiches obligatoires (30%) : Un total de dix (10) fiches obligatoires sont à remettre entre la 2e séance et la 14e séance du cours, aux dates annoncées dans le plan du cours. Chaque fiche est une synthèse de la lecture obligatoire annoncée pour le cours de cette semaine-là — par exemple, la fiche remise le 15 septembre porte sur la lecture obligatoire du 15 septembre, et ainsi par la suite. Vous devrez remettre CHACUNE de ces dix (10) fiches sans aucune exception!; les huit (8) meilleures fiches compteront pour 32 % de la note finale, soit 4% par fiche.

Veillez noter que certaines semaines il y a deux courts textes à lire. Dans ces cas, il faut faire une fiche sur chacun des textes. Toutefois, ces deux fiches ne seront considérées que comme une seule du point de vue de la note, et ne seront donc notées que si elles sont remises toutes les deux, et en même temps.

- a. Présentation des fiches : **la fiche ne doit pas dépasser 400 mots; elle est dactylographiée à double interligne, en 12 points et sera remise en format papier.**
- b. Échéancier : **les fiches doivent être remises au tout début du cours. Les fiches envoyées par courriel ou déposées dans le casier du professeur ne seront pas acceptées.**
- c. Contenu des fiches : **les fiches doivent être rédigées en vos propres mots — donc pas de citations de l'auteur. Chaque fiche doit contenir les éléments ci-dessous, présentés dans l'ordre suivant :**
 - i. **Référence** bibliographique du texte analysé : elle devra être complète et exacte;
 - ii. **But de l'auteur** : amorcez par un verbe à l'infinitif (démontrer, examiner, présenter, contester, tracer, etc.), puis présentez l'objectif (ou les objectifs) de l'auteur (en quelques lignes);
 - iii. **Thèse** : il s'agit d'un énoncé susceptible d'être vrai ou faux, présentant le point de vue défendu par l'auteur dans le texte (2 ou 3 lignes);
 - iv. **Argumentation** : énumérez les arguments principaux soulevés par l'auteur pour démontrer sa thèse.

2. **Animation de la discussion autour du film** (15%). Des membres du cours seront désignés pour animer le débat autour du film de la semaine. Au début de chaque séminaire, les personnes responsables de l'animation feront un bref rappel du contexte socio-politique du film de la semaine, et puis animeront une discussion sur celui-ci autour d'au moins cinq (5) questions portant sur les enjeux abordés dans le film touchant le thème du cours. Copie de ces questions seront remise à chaque membre du groupe-cours au début de la séance d'animation. La note pour cette activité se basera sur la qualité et la pertinence des questions proposées ainsi que la capacité d'animer une discussion pertinente. La répartition des films à discuter, et donc la formation des équipes responsables d'animer les débats se feront par tirage au sort au deuxième cours de la session.
3. **Participation** (18%). Tout le long de la session, le professeur évaluera la qualité et la pertinence des contributions de chaque membre du groupe-cours à la discussion des films pour attribuer la note finale pour cette partie de l'évaluation.
4. **Examen de fin de session** (35%) : Il y aura trois questions (à choisir parmi plusieurs questions) à développer portant sur les films qui auront été visionnés au cours de la session, et sur les lectures obligatoires, **sans notes, sans textes et sans ordinateurs**.

- ✓ **La lecture de l'ensemble des textes est obligatoire.**
- ✓ Faute de la remise d'un **minimum de dix (8) fiches** dans les délais prescrits, l'examen final ne sera pas corrigé.
- ✓ Les fiches remises en retard ne seront **ni corrigées ni considérées comme ayant été remises**.
- ✓ Les étudiantes et les étudiants sont tenus d'**assister aux toutes les séances** du cours; toute absence devra être justifiée. **Deux absences insuffisamment justifiées entraînent automatiquement une note de zéro (0) pour la participation.**
- ✓ **Pour l'examen de fin de session, vous ne pourrez consulter ni livres, ni notes, ni ordinateurs.**

Plan des activités du cours

8 sept. **Présentation du plan de cours**, discussion et adoption de la formule pédagogique et du mode d'évaluation



Activité

Brève introduction au thème des frontières dans le cinéma
Visionnement du documentaire *Reel Bad Arabs* (Jeremy Earp, 2006, 50 mins)

15 sept. **Introduction aux frontières géopolitiques et sociales**



Remise de la 1^{ère} fiche, portant sur le texte d'Anderson

Lecture obligatoire

• ANDERSON, Malcolm, « Les frontières : un débat contemporain », *Cultures & Conflits*, 1997, 26-27



Activité

Visionnement et discussion du film *Crossing Over/Droit de passage* (Wayne Kramer, 2009, 113 minutes)

22 sept. **Les frontières géopolitiques (1) Les frontières de la guerre froide – le rideau de fer se met en place**



Remise de la 2^e fiche, portant sur le texte de Faure

Lecture obligatoire

• FAURE, Justine, « De la Grande Alliance à l'affrontement armé Est-Ouest (1944-1950) : origines de la Guerre froide et débats historiographiques », *Histoire@Politique*, 2007/3 (n° 3)



Activité

Visionnement et discussion du film *The Third Man/Le troisième homme* (Carol Reed, 1949, 93 minutes)

29 sept. **Les frontières géopolitiques (2) Les frontières de la guerre froide – la chute du mur de Berlin**



Remise de la 3^e fiche, portant sur les deux textes de Garton Ash.

Lectures obligatoires


• GARTON ASH, Timothy, 1990 « L'année de la vérité », *Le débat*, 1990/3, n° 60, p. 10-22, et « L'Allemagne délivrée », *Le débat*, 1991/1, n° 63, p. 106-116



Activité

Visionnement et discussion du film *Good-Bye Lenin !* (Wolfgang Becker, 2003, 121 minutes)

8 oct. Les frontières géopolitiques (3) La frontière États-Unis-Mexique – bienvenue en Amexica

 Remise de la 4^e fiche, portant sur les textes de Malet et de Willoughby

Lectures obligatoires

- MALET, Marie, L., « La frontière comme symbole de puissance ou de faiblesse ? Le cas de la frontière Mexique-États-Unis, au cœur des discours politiques aux États-Unis », *Hommes et migrations*, 2013, 1304, p. 85-92
- WILLOUGHBY, Randy, « Immigration, race et sécurité à la frontière mexicano-californienne », *Cultures & conflits*, 1997, 26-27



Visionnement et discussion du film *Touch of Evil/La soif du mal* (Orson Welles, 1958, 95 minutes)

13 oct. Les frontières géopolitiques (4) La frontière États-Unis-Mexique – violence au pays des maquiladoras

 Remise de la 5^e fiche, portant sur le texte de Caulier

Lecture obligatoire

- CAULIER, Mathieu, « Les politiques du genre face au conflit. Guerre de la drogue et politiques de genre au Mexique », *Journal des anthropologues*, 1/2014 (n° 136-137), p. 303-324



Visionnement et discussion du film *El Traspasio/Backyard* (Carlos Carrera, 2009, 122 minutes)

20 oct. Les frontières géopolitiques (5) Les frontières de l'Europe à l'époque de Schengen – la fin des frontières?

 Remise de la 6^e fiche, portant sur le texte de Guild et Bigo

Lecture obligatoire

- GUILD, Elspeth et Didier BIGO, « 2) Désaccord aux frontières et politique des visas : les relations entre Schengen et l'Union », *Cultures & Conflits*, 2003, 49




Visionnement et discussion du film *Rien à déclarer* (Dany Boon, 2010, 108 minutes)

27 oct. Semaine de lecture

Aucun cours

3 nov. Les frontières géopolitiques (6) Les frontières de l'Europe à l'époque de Schengen – l'Angleterre, terre promise?

 Remise de la 7^e fiche, portant sur le texte de Liagre et Dumont

Lecture obligatoire

- LIAGRE, Romain et Frédéric DUMONT, « Sangatte: vie et mort d'un centre de «réfugiés» », *Annales de géographie*, 2005/1 n° 641, p. 93-112



Activité

Visionnement et discussion du film *Welcome* (Philippe Lioret, 2009, 110 minutes)

10 Les frontières géopolitiques (7) Israël/Syrie – une frontière contestée

nov.



*Remise de la 8^e fiche, portant sur les textes de Berthelot et de Nouhou

Lecture obligatoire

- BERTHELOT, Pierre, « Le Golan : statu quo ou restitution ? », *Politique étrangère*, 2010/3, p. 647-658
- NOUHOU, Alhadji Bouba, « Druzes israéliens : entre allégeance et rébellion », *Confluences Méditerranée*, 2009/3, n° 70, p. 165-180



Activité

Visionnement et discussion du film *The Syrian Bride/ La fiancée syrienne* (Eran Riklis, 2004, 97 minutes)

17 Les frontières internes (1) La religion

nov.



Remise de la 9^e fiche portant sur les textes d'Anctil et de Tremblay et Milot

Lectures obligatoires

- ANCTIL, Pierre, « Judaïsme hassidique et laïcité dans l'espace public à Outremont », Conférence, Université Laval, 2010
- TREMBLAY, Stéphane et Micheline MILOT, 2014, « Les écoles religieuses et la formation du citoyen : le cas des écoles juives du Québec », *Education et sociétés*, 2014/1 (n° 33), p. 137-152



Activité

Visionnement et discussion du film *Félix et Meira* (Maxime Giroux, 2014, 105 minutes)

24 Les frontières internes (2) L'ethnie et la culture

nov.



Remise de la 10^e fiche, portant sur les textes de Werbner et Geddes

Lectures obligatoires

- WERBNER, Pnina, « Translocalité de la culture chez les indo-pakistanaïens », *Ethnologie française*, 2007/2, vol. 37, p. 323-334
- GEDDES, Andrew, « Immigration et multiculturalisme en Grande-Bretagne : vers une nouvelle nation civique ? », *Politique étrangère* 2010/2 (Été), p. 295-308



Activité

Visionnement et discussion du film *Just a Kiss* (Ken Loach, 2004, 104 minutes)

1 déc. Les frontières internes (3) La classe et la race



* Remise de la 11^e fiche, portant sur le texte de Whelan et al.

Lecture obligatoire

- WHELAN, Robert K. et al., « Les Africains-Américains au nord et au sud des États-Unis. Comparaison entre quatre villes : Atlanta, Baltimore, Détroit et La Nouvelle-Orléans », *Hérodote*, 1997, 85 : 109-132



Activité

Visionnement et discussion du film *In the Heat of the Night/Dans la chaleur de la nuit* (Norman Jewison, 1967, 109 minutes)

8 déc. Les frontières internes (4) La guerre civile



Remise de la 12^e fiche, portant sur les textes de Cauvet et d'Epinoux

Lecture obligatoire

- CAUVET, Philippe, « La question frontalière et les relations Irlande-Irlande du Nord : de la partition à une Irlande postnationale ? », *Hérodote*, 2010/2 (n° 137), p. 18-34
- EPINOUX, Estelle, « Les murs de la paix en Irlande du nord », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2001/1 (n° 201), p. 23-33



Activité

Visionnement et discussion du film *The Boxer* (Jim Sheridan, 1997, 122 minutes)

**15
déc. Examen de fin de session**

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

Évaluation des enseignements

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12^e ou à la 13^e semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 23 novembre et le 6 décembre 2015 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.